

# Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du mardi 10 février 2015

Présents: H.ANDRE, C.AUSSAGUES, E.DACQUAY, N.DOSME, D.FONTAINE, S.GOUT (Président) et F.HERMEL  
ABSENT : S.FLOQUET

- 1- Le **projet de convocation à l'Assemblée Générale du 25 mars 2015**, soumis par FRABAT au Conseil Syndical pour relecture, a été revu, corrigé et renvoyé le 11 février. La principale modification concerne le «rappel des règles d'harmonie édictées par le Règlement de Copropriété» que le Syndic avait inclus dans la convocation. Le Conseil Syndical ne juge pas ce rappel utile car ces règles sont, d'une part, effectivement dans le Règlement de Copropriété que chaque Copropriétaire possède et peut donc consulter, et d'autre part, presque toutes obsolètes.

**Important** : Les convocations seront distribuées manuellement par les membres du Conseil Syndical, contre signature, du 25 au 28 février 2015. Si vous êtes absent pendant cette période et ne désirez pas recevoir la convocation par RAR, pensez à donner procuration à l'un de vos voisins ou prévenez le Conseil Syndical par e-mail (csboispersan@laposte.net) pour qu'il vous la garde et vous la remette à votre retour.

- 2- **Gestion des espaces verts**, les feuilles mortes sont parties, il est temps de préparer le Printemps! Le plan de gestion pour l'année à venir a été convenu avec Gabriel REIS, de l'entreprise REIS qui entretient nos espaces verts depuis plus de 20 ans. Il s'agit bien sûr de privilégier l'esthétique de nos espaces verts mais aussi de maintenir le zéro pesticide et le coût de l'entretien. Les zones à désherber vont être réduites au profit de la pelouse (pied des haies extérieures sans plantations, pied des rochers...) pour diminuer le temps de travail. La pelouse en bordure du bois ne sera pas tondu sur une largeur d'environ 8 m, ce qui constituera une zone de transition propice à la biodiversité entre la pelouse tondu et le bois.

Comme l'année dernière les arbustes à fleurs ne seront taillés qu'après leur floraison, ce qui explique que tous les arbustes d'un massif ne soient pas tous taillés en même temps.

Il incombe à chaque Copropriétaire de nettoyer «son» trottoir (devant et derrière la maison, le cas échéant) et le caniveau correspondant, et de tailler le coté extérieur de ses haies. Les trottoirs en bordure des pelouses, qui n'ont pas été refaits en 2001 comme ceux situés en bordure des maisons, et dont le revêtement présente des anfractuosités favorables à l'implantation des plantes adventices, seront désherbés à la binette par les jardiniers, au cours de l'année, en fonction du planning d'entretien.

Cette gestion n'est peut être pas celle que vous souhaiteriez. Si c'est le cas faites nous part de vos suggestions (csboispersan@laposte.net et/ou Françoise Hermel 01 69 28 61 36) et nous en discuterons, mais, de grâce!, ne tombez pas, avec plus ou moins de courtoisie, sur les jardiniers qui, d'une part, ne peuvent tenir compte de façon cohérente des remarques de tout un chacun, et d'autre part, ne font que ce que leur responsable leur a dit de faire, qui lui-même ne fait qu'appliquer les clauses de son contrat.

- 3- **L'Avenue du Bois Persan** : le 4 février 2015 un courrier a été adressé à Mme HERNANDEZ, Responsable du Service Proximité au sein du Service Technique

d'Orsay, suggérant fortement que l'Avenue du Bois Persan appartient à la municipalité d'Orsay et non à la Copropriété. Nous n'avons aucune preuve formelle, mais grâce à l'aide de certains des «pères fondateurs» de la Copropriété nous avons pu donner des pistes de recherche, que Mme HERNANDEZ a jugées pertinentes et qui vont être approfondies dans les semaines à venir. Nous remercions vivement tous celles et ceux qui nous ont apporté leur aide sur ce point.

**4- Cohabitation harmonieuse entre les enfants et les chiens : il est demandé instamment aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal**, ce qui éviterait aux enfants de marcher dedans (ce qui ne porte pas bonheur, comme le précise le panneau situé devant le lac du Mail à Orsay). Nos espaces verts ne sont pas vraiment une nature sauvage, comme en témoigne la facture d'entretien, et donc il convient que chacun de nous et nos animaux domestiques ne les dégradions point.

**Prochaine réunion du Conseil Syndical  
mardi 7 mars 2015, 21h**